

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.		Date d'inspection Le 04 décembre 2025
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de permis 2017237
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1		Numéro de téléphone (506) 853-7529
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 49	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 déc. 2024	
Commentaires: Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a demandé à l'administrateur s'il y avait un plan en place pour que 50 % des éducateurs possèdent un certificat en éducation de la petite enfance (ECE).			
L'administrateur a expliqué que plusieurs employés ne sont pas admissibles à la formation pour des raisons personnelles. Il a aussi mentionné que certaines éducatrices ont tenté de s'inscrire, mais qu'il y aurait une liste d'attente de deux ans.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	12 déc. 2025	
Commentaires: Dans un dossier sur dix vérifié, l'adresse complète et le numéro de téléphone du médecin de famille de l'enfant ne sont pas indiqués. Un rappel a été fait à l'administrateur que chaque dossier d'enfant doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin de famille.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	12 déc. 2025	
Commentaires: Dans un dossier sur dix vérifié, l'adresse complète des contacts d'urgence n'est pas indiquée. Un rappel a été fait à l'administrateur que chaque dossier d'enfant doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'au moins deux personnes à contacter en cas d'urgence.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	05 déc. 2025	
Commentaires: Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé des boîtes de plancher dans une salle, ce qui réduit l'espace de jeu. La mentore en assurance de la qualité a informé l' administrateur que ces boîtes doivent être retirées de l'aire de jeu. L'administrateur a expliqué que les planchers seront installés le lendemain et a précisé que les boîtes ont été placées dans cette salle en raison des mauvaises conditions météorologiques à l'extérieur.			

#### Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux en après-midi pour effectuer une inspection de surveillance.

Le ratio enfants/éditeur a été respecté tout au long de la visite.

La mentore en assurance de la qualité a pu vérifier les éléments suivants :

- Affichage dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Consentement signé dans le dossier de l'enfant pour les activités pertinentes
- Les activités quotidiennes comprennent
- Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure

Durant l'inspection de surveillance , la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants se réveiller de la sieste, jouer librement à l'intérieur et prendre la collation.

original signé par

Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 04 décembre 2025

Date

original signé par

Émilie Henry-Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"